

SÃ©paration de la vente et du conseil des produits phytopharmaceutiques

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
August 2024

InstaurÃ©e par la loi n° 2018-938 (Ã‰GAlim), la sÃ©paration de la vente et du conseil des produits phytopharmaceutiques est applicable depuis le 01/01/2021. En consÃ©quence, la plupart des agriculteurs doivent recourir, par pÃ©riodes de cinq ans, Ã deux conseils stratÃ©giques phytopharmaceutiques (CSP) indÃ©pendants. Ã© dÃ©faut, ils encourent le non-renouvellement du document Certiphyto leur permettant d'acquÃ©rir des produits phytosanitaires afin de sauvegarder leurs rÃ©coltes. Or, la quasi-totalitÃ© des coopÃ©ratives et Ã©tablissements de nÃ©goce ont choisi de conserver leur activitÃ© de vente de prÃ©cÃ©sente leur activitÃ© de conseil alors mÃªme que l'offre en conseil indÃ©pendant a du mal Ã se dÃ©velopper, constate un rÃ©cent rapport du CGAAER.

CGAAERÂ